Rapport du 11 février 2025 sur le colloque du 17 mai 2024 au Palais du Luxembourg



20 RECOMMANDATIONS/POUR LES 20 ANS
DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005
POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS
ET DES CHANCES





Le 17 mai 2024, le Colloque Inclusion, de l'accessibilité à la participation s'est projeté sur les 20 ans à venir de la Loi de 2005 dans l'art et la culture.

En ce jour anniversaire, où en sommes-nous? Quels constats avons-nous fait? Quelles recommandations émergent?

Nous vous proposons de revisiter les moments forts de ce colloque et les suites qu'il nous inspire.

Sommaire

ÉDITO

4 Un appel urgent à l'égalité
et une obligation pour tous d'agir
THIERRY SÉGUIN — Directeur du CNCA

1 — Le colloque Inclusion, de l'accessibilité à la participation

- Retour sur le programme du colloque
- 15 Chiffres clés
- 20 recommandations pour les 20 ans de la loi 2005
- Paroles de grands témoins et paroles publiques
- 40 Texte de Babouillec, auteure

2 — Pour aller plus loin

- 47 Le CNCA
- 52 Les rapports et textes de référence
- Les documents du colloque
- 57 Les rendez-vous «anniversaire de la loi de 2005» au CNCA

Édito / Un appel urgent à l'égalité et une obligation pour tous d'agir

THIERRY SÉGUIN
DIRECTEUR DU CNCA

De quoi sommes-nous témoins lorsque nous contemplons une œuvre? Nous sommes spectateurs de la création qui est l'expression de l'être humain. C'est cette expressivité de l'être qui nous attire, nous bouleverse et nous transforme. Nous ne mesurons pas encore pleinement à quel point la présence sur la scène d'artistes singuliers est en train de redéfinir notre rapport à l'art, à l'imaginaire et au monde.

Voir le travail du chorégraphe Raimund Hoghe, les performances des interprètes des spectacles de Madeleine Louarn ou de Pippo Delbono, découvrir les textes de l'auteure Babouillec, regarder les œuvres d'André Robillard,



entendre la musique d'Astéréotypie et de Michel Petrucciani nous ouvre un espace de perception que nous n'avons pas encore pris en compte pleinement.

Chacun et chacune d'entre eux a dû dépasser des représentations stéréotypées et discriminantes pour s'affirmer là où on ne les attendaient pas. Encore aujourd'hui, le handicap demeure la première cause de discrimination recensée par le Défenseur des droits dans son rapport annuel.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances marquait une nouvelle ère qualifiée d'historique. Le vendredi 17 mai 2024, le Centre National pour la Création Adaptée (CNCA) organisait au Palais du Luxembourg un colloque intitulé *Inclusion, de l'accessibilité à la participation, 20 ans de la loi 2005 dans l'art et la culture*. Jamais le Palais du Luxembourg n'avait accueilli autant de personnes issues des diversités du champ du handicap. La salle

Clémenceau, écrin habituel des Agoras du Sénat, affichait complet, nous empêchant de répondre à toutes les demandes.

Cette affluence record témoigne de la mobilisation croissante des mondes de l'art et du handicap autour de cette problématique. L'objectif de cet événement était de réunir ces différents champs d'activité afin de penser ensemble et autrementles façons de renforcer l'effectivité des droits des artistes en situation de handicap.

Comme le rappelle le rapport d'information du Sénat du 19 juillet 2017, « La question de l'accès à la culture des personnes en situation de handicap est, en règle générale, principalement abordée sous le prisme de l'accessibilité. Personnes pleines et entières avant tout, les personnes handicapées aspirent cependant à être des acteurs de la culture comme les autres et ne sauraient être cantonnées, au mieux, à un simple rôle de spectateurs».

L'accès des personnes handicapées à la vie culturelle relève d'une construction progressive.

Encore récemment, avant l'adoption de la loi de 2005, les personnes en situation de handicap devaient négocier l'accès à l'espace public. L'entrée dans un hôtel, un restaurant ou un lieu culturel pouvait leur être refusée. Depuis cette loi, l'accès est devenu un droit, bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour une accessibilité universelle. L'évolution des pratiques progresse au rythme des législations mises en œuvre à l'échelle nationale et internationale. Mais pour que cette évolution soit complète, la réglementation seule ne peut pas tout. Aucun progrès significatif ne peut être réalisé sans un changement profond des attitudes.

Afin de déceler les effets leviers qui favoriseraient l'accessibilité, le CNCA a rencontré plus de 150 personnes concernées, demandé à des chercheurs et à cinq réseaux du champ de l'art et du handicap quelles pourraient être les propositions susceptibles d'apporter des changements durables. Plusieurs dimensions clés

sont apparues:

Instaurer l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation artistique

De nombreux artistes en situation de handicap n'ont pas eu la possibilité d'intégrer les écoles nationales d'art, souvent freinés dès le plus jeune âge dans leur accès à la pratique artistique. Pour instaurer une véritable égalité des chances, il est essentiel que l'Éducation Artistique et Culturelle soit accessible à tous les enfants en situation de handicap, qu'ils soient pris en charge par le secteur médico-social ou scolarisés dans des établissements ordinaires.

Afin d'ouvrir davantage de portes vers les carrières artistiques, il est nécessaire de faciliter l'accès aux conservatoires et écoles d'art en poursuivant l'adaptation de ces structures aux besoins spécifiques des élèves. Cette ambition doit être accompagnée d'un programme de

formation et d'information destiné à l'ensemble des acteurs des secteurs pédagogique, éducatif et culturel.

2. Œuvrer pour l'égalité des droits dans le domaine de la création artistique

Cela nécessite de réajuster les politiques de soutien à la création en intégrant des mesures compensatoires visant à couvrir les coûts additionnels liés au handicap. Il s'agit notamment d'adapter le régime des intermittents, de penser et financer un accompagnement adapté et d'aider à l'acquisition d'équipements spécifiques.

Il est également essentiel de reconnaître la nécessité de moyens supplémentaires pour les démarches artistiques inclusives, afin de répondre aux besoins financiers générés par les périodes prolongées de création et de préparation. Enfin, il est impératif de mettre en place un programme ambitieux visant à soutenir les trajectoires professionnelles des artistes en situation de handicap, garantissant ainsi leur accès à la formation, à l'emploi et à la direction de projets.

3. Dépasser les stéréotypes

Les personnes en situation de handicap sont trop souvent victimes de caricatures. Elles rejettent l'idée d'être réduites à leurs différences ou cantonnées à des rôles stéréotypés. Si les discriminations naissent souvent du regard porté sur l'autre, l'art et la culture peuvent jouer un rôle clé dans l'évolution des représentations. Pour de nombreux enfants, voir leurs aînés valorisés dans des œuvres de fiction, dans les médias, sur scène ou dans les musées, constitue une source d'identification positive qui les aide à se construire.

En 2023, dans le cadre de ses travaux, la DREES¹ recense 6,8 millions de Français de 15 ans et plus déclarant une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive. Ce chiffre représente 13 % de la population, mais il n'atteint qu'1 % dans la représentation des personnes en situation de handicap dans les programmes télévisés, selon les rapports 2023 de l'ARCOM².

Cette large sous-représentation dans les médias est cependant atténuée par la présence

« Si les discriminations naissent souvent du regard porté sur l'autre, l'art et la culture peuvent jouer un rôle clé dans l'évolution des représentations.»

THIERRY SÉGUIN
DIRECTEUR DU CNCA

des artistes pionniers ou par l'organisation de grands événements. Ainsi les jeux paralympiques Paris 2024 auront réuni près de 50 millions de spectateurs³, démontrant par-là l'ouverture d'esprit du public et allant contre l'idée reçue selon laquelle le handicap ne ferait pas d'audience.

Aucune société pleinement inclusive n'existe encore, malgré d'importantes mais insuffisantes évolutions. La lutte contre les discriminations est l'affaire de tous, et une mobilisation large, aussi nécessaire qu'enthousiasmante, reste indispensable pour parvenir à une scène artistique véritablement égalitaire.

L'héritage des Jeux, tout comme celui de la loi de 2005 et des décennies d'innovations portées par des artistes pionniers, peuvent amplifier ce mouvement de généralisation. L'art et la culture jouent indéniablement un rôle central dans la transformation de la société à l'égard du handicap et de la vulnérabilité.

Les 20 propositions issues des réflexions nées de ce colloque sont désormais portées à la connaissance et soumises au débat. Elles orienteront l'action du Centre National pour les quatre prochaines années, dans le cadre des missions confiées par le Ministère de la Culture et le Ministère délégué en charge du Handicap⁴. Ces propositions donneront lieu à des groupes de travail et à des expérimentations. Elles s'inscrivent dans la revendication de plus en plus impérative des artistes singuliers d'accéder aux écoles d'art et à la professionnalisation. Ceux-ci veulent être les auteurs de leurs propres projets et avoir accès aux programmations pour ainsi participer pleinement à la vie culturelle et artistique. C'est un appel à la dignité, une réclamation urgente d'égalité et une obligation d'agir pour nous tous.

- 1 DREES: Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- 2 ARCOM: Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique
- 3 Chiffres de l'ARCOM
- 4 Lors de la dernière Commission Nationale
 Culture et Handicap, le 23 novembre 2023,
 le CNCA a reçu des ministres
 Rima Abdul-Malak, Ministre de la Culture,
 et Fadila Khattabi, Ministre déléguée chargée
 des Personnes handicapées la mission du:
 «lancement d'une expérimentation visant
 à faire du CNCA un pôle de ressources dédié
 à l'accompagnement des artistes en situation
 de handicap en France».



La génèse du débat



Constats, empêchements et difficutés



Le colloque

Inclusion, de l'accessibilité à la participation

20 ANS DE LA LOI 2005 DANS L'ART ET LA CULTURE VENDREDI 17 MAI 2024 PALAIS DU LUXEMBOURG SALLE CLÉMENCEAU



Retour sur le programme du colloque

OUVERTURE

JEAN-LUC FICHET

Sénateur du Finistère

PHILIPPE MOUILLER

Président de la commission des affaires sociales Sénat représenté par la Sénatrice des Hauts-de-Seine MARIE-DO AESCHLIMANN

INTRODUCTION

APRÈS L'ÉGALITÉ EN DROIT, AGIR POUR L'ÉGALITÉ RÉELLE

THIERRY SÉGUIN

Directeur du CNCA

GRANDE TABLE RONDE

DE L'ÉMERGENCE DES VOCATIONS À LA PROFESSIONNALISATION

Animation:

SOPHIE MASSIEU

Journaliste

Avec:

ALICE DAVAZOGLOU

Danseuse et chorégraphe, formatrice

CÉLINE LUC

Présidente de la Cie À ciel Ouvert

ERIC MINH CUONG CASTAING

Danseur, chorégraphe, plasticien

PIERRE-YVES BAUDOT

Professeur de sociologie, chercheur à L'IRISSO, Université Paris-Dauphine -PSL

JÉRÉMIE BOROY

Président du CNCPH Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Retour sur le programme du colloque

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

PLAIDOYERS

3 MINUTES / 3 PROPOSITIONS / 5 RÉSEAUX

APPT - ASSOCIATION DES PERSONNES DE PETITE TAILLE Florence Talbi et Violette Viannay

IMAGO - LE RÉSEAU DES PÔLES ART ET HANDICAP FRANCILIENS Élodie Chassaing et Anne-Cécile Hue

IVT – INTERNATIONAL VISUAL THEATRE Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David

ENTRELACS — RÉSEAU NATIONAL DES PÔLES ART ET HANDICAP Clara Bourgeois et Alain Goudard

RÉSEAU NATIONAL DES COMPAGNIES INCLUSIVESVirginie Marouzé, Richard Leteurtre et Michaël Sicret

LECTURE

Par la comédienne
SANDRINE BONNAIRE,
du texte commandé à l'auteure BABOUILLEC

SYNTHÈSE

MAUD VERDIER

Maître de conférences / Université de Paul Valéry de Montpellier, chercheuse associée à La Bulle Bleue et au CNCA.

CONCLUSION

JEAN-LUC FICHET Sénateur du Finistère

THIERRY SEGUIN
Directeur du CNCA



Chiffres clés

12 millions

12 millions de français concernés.¹

1/2

1 personne sur 2 sera en situation de handicap au cours de sa vie, de matière temporaire ou durable.¹ 85%

85% des handicaps surviennent au cours de la vie.1

80%

80% des handicaps sont invisibles.¹

familles de handicap

Moteur / sensoriel / psychique / cognitif / mental / maladies chroniques invalidantes.¹

 Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) - 2025.

Chiffres clés

26%

26% des personnes en situation de handicap de 15 à 59 ans sont «pauvres», contre 14% des personnes de la même tranche d'âge sans handicap. Le taux de chômage des travailleurs en situation de handicap est presque le double de celui des personnes qui ne le sont pas.²

lre

Le handicap est, depuis des années, la première cause de discrimination recensée par le Défenseur des droits dans son rapport annuel.²

1/4

1/4 des jeunes aidants décroche scolairement.³

19%

Seuls 19% des salles de spectacle et festivals interrogés disposaient d'un site Internet accessible aux personnes en situation de handicap, 13% des supports de communication accessibles et seulement 12% d'une billetterie accessible.⁴

- Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) - 2025.
- **2** Défenseur des droits, Rapport annuel d'activités 2022, p. 44
- 3 Étude 2023 de la MACIF et du CRÉDOC
- 4 TIME TO ACT, rapport nov. 2021

Chiffres clés

86%

86% des personnes en situation de handicap sont désireuses d'assister à des évènements artistiques, en particulier lorsque leurs besoins sont pris en compte.¹

- 1 TIME TO ACT, rapport nov. 2021
- 2 AGEFIPH Observatoire de l'emploi et du handicap, tableau de bord 1^{er} semestre 2024
- 3 ARCOM / Rapport janvier 2024

47, 1 milliards d'euros

Le secteur culturel représente un poids économique direct de 47,1 milliards d'euros en 2022, et le spectacle vivant, avec 7,4 milliards d'euros, représente la deuxième branche culturelle la plus créatrice de valeur.² 2,8%

La part de travailleurs handicapés dans le secteur culturel est plus faible qu'au niveau national (2,8% contre 4%).²

7%

1% des personnes en siuation de handicap étaient représentées sur les antennes de télévision en 2022.³



20/20 — 20 recommandations pour les 20 ans de la loi 2005

Les 20 recommandations résultent des contributions des 5 organisations présentes lors du colloque. Elles sont enrichies par les apports de nombreuses structures et personnes rencontrées, ainsi que par la lecture de rapports pour la préparation de

ce colloque et de cette publication

Rapports et études:

anniversaire.

Voir chapitre «Pour aller plus loin»



Les organisations et réseaux contributeurs:

L'APPT Association des Personnes de Petite Taille

IMAGO - Le Réseau des pôles Art et Handicap franciliens

IVT International Visual Theatre

ENTRELACS - Réseau national des pôles Art et Handicap

Réseau National des Compagnies Inclusives Égalité dans l'accès à l'éducation artistique et à la formation artistique

1

Rendre accessibles les formations aux métiers de l'art et de la culture,

en adaptant les concours d'entrée, en développant des pédagogies inclusives. Encourager les expérimentations et les réflexions partagées avec les établissements d'enseignement supérieurs en arts. 2

Reconnaître les compétences des artistes dits «singuliers»,

en généralisant les démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE). Égalité dans l'accès à l'éducation artistique et à la formation artistique

3

Promouvoir les formations artistiques initiales et continues en langue des signes.

4

Développer l'ouverture à la diversité, en favorisant l'intervention d'artistes en situation de handicap au sein des écoles d'art. 5

Mettre en œuvre un programme 100 % éducation artistique et culturelle (EAC) pour les enfants et les adultes pris en charge par les structures du médico-social.

Égalité des droits dans l'accès à la création artistique

6

Mettre en place un statut d'intermittent du spectacle adapté, incluant un nombre d'heures ajusté en fonction de la nature de l'empêchement, permettant de maintenir dans l'emploi des artistes et techniciens confrontés au handicap de façon temporaire ou durable.

7

Réajuster les politiques de soutien à la création,

en intégrant des mesures compensatoires pour couvrir les coûts additionnels liés au handicap. Reconnaître le rôle crucial des équipes artistiques inclusives dans la création, encourager les innovations visant à renforcer les capacités d'agir des personnes concernées.

Égalité des droits dans l'accès à la création artistique

8

Accompagner la création d'un nouveau métier: coordinateur artistique d'inclusion.

Indispensable pour faciliter l'accès à la création artistique, ce rôle nécessite une reconnaissance de compétences spécifiques et ainsi permettre la mise en place de formations et de financements adpatés.

9

Lancer une réflexion avec les acteurs publics de l'emploi et de la protection sociale,

pour sécuriser les parcours professionnels, trouver les modes d'articulations entre revenus artistiques et l'allocation adulte handicapé (AAH), adapter l'accès aux formations continues. 10

Promouvoir la culture sourde et diffuser les œuvres qui en sont issues.

Dépasser les stéréotypes en renforçant la connaissance

11

Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs de la culture, du médico-social et de l'enseignement. Développer l'acculturation entre ces différents secteurs, mettre en place des formations mixtes, afin de favoriser la mise en place de partenariats solides.

12

Encourager l'échange de connaissances pour développer l'accessibilité. La diffusion des connaissances pratiques sur l'amélioration de l'accessibilité est essentielle pour inciter les organisations culturelles à passer à l'action. En effet, le manque de savoirfaire, en plus des contraintes financières, constitue le deuxième facteur déterminant freinant l'engagement des structures culturelles

Dépasser les stéréotypes en renforçant la connaissance

13

Optimiser la collecte de données pour mesurer la participation des personnes à la vie culturelle. Ces données sont indispensables pour évaluer l'accessibilité et suivre les progrès réalisés en matière d'inclusion et de diversité dans la vie culturelle, qu'il s'agisse de spectateurs, d'artistes ou de professionnels du secteur.

14

Lutter contre les stéréotypes et les discriminations dans la création artistique et l'audiovisuel. Il est essentiel d'accroître la présence des artistes en situation de handicap dans les programmations et les médias, en établissant des règles de bonnes pratiques avec les acteurs de la création et de la diffusion.

15

Encourager la recherche et les études sur les enjeux de l'inclusion dans la culture en lien avec le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur afin de mieux comprendre les défis et de proposer des solutions adaptées. Reconnaitre le rôle fondamental des pratiques artistiques inclusives dans l'expérimentation, la formation et l'innovation.

Réussir réellement l'accessibilité

16

Rendre véritablement accessibles les lieux de culture. Mettre fin progressivement aux dérogations à l'accessibilité physique des lieux culturels, intégrer un objectif d'accessibilité dans le cahier des charges des structures labélisées avec une ligne budgétaire spécifique. Nommer un référent handicap pour l'accueil des publics.

17

Améliorer la diffusion de l'édition adaptée et de l'accessibilité numérique. Faciliter le déploiement de la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC), aider au développement des structures créatrices de contenus (éditeurs, traducteurs FALC, ...), lancer un grand chantier d'innovation avec les entreprises de la French Tech sur les solutions d'accessibilité numérique.

Réussir réellement l'accessibilité

18

Intégrer la dimension culturelle dans les établissements hospitaliers et médicosociaux. Systématiser la présence d'un volet artistique et culturel au sein des projets d'établissement avec des référents culture et un budget dédié.

19

Organiser des conférences régionales sur l'inclusion des publics et de la création adaptée, à

l'intersection des enjeux régionaux et nationaux, et de différents champs politiques (culture, social, santé, etc.). L'efficacité de ces nouvelles initiatives repose autant sur la connaissance mutuelle des acteurs de terrain que sur l'adaptation des différentes réglementations.

20

Amplifier la représentation des personnes en situation de handicap dans l'espace public

via un programme de commande publique, et développer des manifestations accessibles et inclusives dans l'espace urbain.



Préconisations et propositions





« Une fois que l'on a dit que chacun avait sa place dans le monde de l'art, tout n'est pas réglé! Il ne faut pas gommer le fait qu'il y a un handicap, il faut travailler avec. Cela nécessite de la formation, du temps, des professionnels, et donc des moyens. Il convient aussi d'encourager les collectivités locales à mener une démarche volontariste d'ouverture et d'accessibilité aux personnes en situation de vulnérabilité. Il y a encore du chemin à parcourir pour que cela devienne un réflexe.»

JEAN-LUC FICHET

SÉNATEUR DU FINISTÈRE / PARRAIN DU COLLOQUE DU 17 MAI



La génèse du débat



« [...] l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, en particulier à la pratique culturelle, souffre encore de trop nombreux obstacles en raison notamment de déficits de moyens humains et matériels, de visibilité, de communication sur les dispositifs existants et de données précises sur la situation des personnes concernées.»

MARIE-DO AESCHLIMANN SÉNATRICE DES HAUTS-DE-SEINE



Constats, empêchements et difficultés

Extraits d'entretiens, de textes de grands témoins

« On a ouvert la réflexion d'une proposition de projet de loi au Parlement qui viserait à interdire la mise en scène de personnes en situation de handicap dès lors qu'elle porte atteinte à la dignité de celles-ci »

VIOLETTE VIANNAY

ASSOCIATION DES PERSONNES DE PETITE TAILLE

« C'est le partage des représentations sur scène qui génèrera la mixité dans les salles.»

« Il faut favoriser la formation professionnelle des personnes en situation de handicap et créer un statut d'intermittence qui soit équitable au regard des situations de handicap.»

ALICE DAVAZOGLOU

ARTISTE CHORÉGRAPHE - CIE À CIEL OUVERT

Propos recueillis par Céline Luc

« La diversité dans les écritures et les formations est nécessaire et indispensable.»

« Il faudrait que plus de théâtres jouent le jeu de l'inclusion, qu'ils prennent des risques et programment des créations inclusives.»

DELPHINE MAUREL

DIRECTRICE LA BULLE BLEUE - ESAT ARTISTIQUE

Propos recueillis par Marion Watras

« Il y a aussi un besoin de formation des équipes artistiques. Il faut changer le regard, par la pédagogie. Cette impulsion doit venir d'en haut, c'est un enjeu politique.»

ÉRIC MINH CUONG CASTAING

CHORÉGRAPHE ET ARTISTE VISUEL - CIE SHONEN

Propos recueillis par Marion Watras

« Transformer l'existant c'est aussi renforcer la visibilité des artistes et de leurs créations dans le champ culturel : trouver les moyens de développer des dispositifs incitatifs pour la diffusion des œuvres. Plus on se produit sur scène, plus on gagne en professionnalisation : de la diffusion dépendent la montée en compétences et donc la légitimité des artistes et de leurs productions.»

MAUD VERDIER

MAÎTRE DE CONFÉRENCES / UNIVERSITÉ DE PAUL VALÉRY DE MONTPELLIER, CHERCHEUSE ASSOCIÉE À LA BULLE BLEUE ET AU CNCA.

Propos recueillis par Marion Watras

« Renforcer l'existant, c'est aussi prendre en compte les spécificités liées à l'adaptation de la création: outre l'accompagnement, ce sont des rythmes de travail adaptés, des temps de création plus long – 8 mois pour un spectacle contre 6 semaines par exemple, selon la metteure en scène Madeleine Louarn. Il faut insister sur « les coûts invisibles de l'adaptation » pour reprendre une expression de la compagnie L'Oiseau Mouche. A été ainsi rappelée la nécessité de penser des crédits adaptés. On a évoqué l'esprit de la Loi de 2005 qui était d'apporter des mesures compensatoires pour corriger les inégalités de chance. Il y a égalité de droit, a dit Thierry Seguin, mais pas de chances: les aides supplémentaires doivent servir à compenser cette inégalité pour une égalité de participation.»

MAUD VERDIER

MAÎTRE DE CONFÉRENCES / UNIVERSITÉ DE PAUL VALÉRY DE MONTPELLIER, CHERCHEUSE ASSOCIÉE À LA BULLE BLEUE ET AU CNCA Propos recueillis par Marion Watras



Comme une première synthèse

« Il convient de créer un environnement favorable à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la culture [...] nous avons par exemple proposé l'émergence d'un statut d'indemnisation chômage santéhandicap qui réduirait à 350 h le prérequis.»

PASCAL PARSAT

EXPERT DU VIVRE ENSEMBLE - AUDIENS

Propos recueillis par Marion Watras

« L'inclusion ne revient pas à concéder une place, mais consiste à transformer les règles, les usages et les principes en vertu desquels les places sont distribuées.»

« [...] le handicap est, en soi, un enjeu de justice et [...] il constitue à ce titre un point à partir duquel envisager des modalités nouvelles de protection sociale, d'organisation politique, de conditions de travail et d'égalité réelle.»

PIERRE-YVES BAUDOT ET EMMANUELLE FILLION

SOCIOLOGUES

LE HANDICAP, ENJEU DE JUSTICE SOCIALE

Texte publié sur le site AOC.media, le mercredi 20 septembre 2023



Morceaux choisis



Extraits de paroles du public recueillies autour du colloque

« J'attendais un peu de changement, j'aimerais que l'on arrête de dire "personne en situation de handicap». Valide ou en situation de handicap, on a tous finalement des difficultés alors arrêtons de nous séparer.»

ANGÉLIQUE BRIDOU

COMÉDIENNE AU THÉÂTRE DU CRISTAL

« On ne perçoit pas parfois les privilèges que l'on peut avoir dans la vie, la validité en est un... J'ai gagné énormément de temps de par la qualité des débats, des échanges, en termes de réflexion, de compréhension, d'appréhension à cette ouverture à l'autre, aux différences.»

JEAN-PAUL VERMOTPRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MORLAIX

« En tant que directrice et programmatrice d'une scène nationale, j'ai à cœur que sur scène la société soit représentée tout comme on essaie de le faire dans la salle... et je sors de ce colloque encore plus affirmée dans cette démarche-là.»

RAPHAËLLE GÉRARD

DIRECTRICE DU TAP - SCÈNE NATIONALE DE POITIER

« Une transformation des regards sur le rapport à ce monde du handicap, qui ne devienne plus un monde cloisonné en soi mais une problématique sociétale "tous reliés".»

LOÏS BOZDELEC

COMÉDIENNE MAL VOYANTE

« Je crée actuellement un métier dans l'audiovisuel qui consiste à accompagner les personnes en situation de handicap sur les tournages. Ce métier n'existe pas dans les conventions de l'audiovisuel, il y a énormément de choses, on a des coachs seniors, des coachs enfants, des répétiteurs... mais on n'a pas de reconnaissance de l'accompagnement de la personne qui peut être particulière ou avoir un petit truc en plus.»

MARGOT

RÉGISSEUSE/ACCOMPAGNATRICE





Texte de Babouillec, auteure

« En premier lieu, je tiens à vous dire que tout est le résultat d'un travail colossal, de volonté et d'acharnement pour la personne et ses accompagnants.»

BABOUILLEC AUTEURE

En qualité de personne autiste non «oralisante», je prends la parole aujourd'hui en tant qu'auteure. N'ayant pas appris à lire ni à écrire, mon parcours d'artiste est très atypique.

En ouvrant cette page pour vous rencontrer, je mesure l'importance de la mission qui vous est confiée. Comme vous le précisez dans le rapport numéro 648, il existe de nombreuses formes de



handicap et je suis moi-même plus familiarisée avec l'autisme.

Étant diagnostiquée très déficitaire, je suis enregistrée comme un cas lourd, donc finalement assez représentatif du parcours du combattant pour faire partie de la société et être une citoyenne bénéficiant des actions culturelles. En premier lieu, je tiens à vous dire que tout est le résultat d'un travail colossal, de volonté et d'acharnement pour la personne et ses accompagnants.

En réalité, un projet d'accès à la culture en acteur ou bien en spectateur pose avant tout la question de:

Comment le réaliser?

D'abord, c'est un entraînement au même titre que le sport. Il ne va pas de soi d'assister à un spectacle, aussi bien émotionnellement, que sensoriellement et physiquement. Sans oublier, qu'il faut se faire accepter avec nos différences. Juste pour exemple, je ne parle pas, mais ne suis pas muette de cris, de rires et de pleurs. Dans les salles de théâtre dramatique, tousser est culturellement correct, rire semble déplacé, alors, j'ai appris le silence.

Des années à privilégier les spectacles bruyants pour mon entraînement et m'asseoir au fond de la salle ou sur le côté.

Aujourd'hui j'ai trouvé mon deuxième silence et je m'assois devant. Je sais aller jusqu'à l'usure de mes émotions avec des années d'entraînement pour atteindre l'objectif.

Il faut être passionné jusqu'à l'usure quand on est différent dans cette société, jusqu'à l'étouffement de la différence.

Combien sommes-nous à pouvoir faire ce parcours?

Quelles sont les conditions à rassembler pour donner à chacun une chance d'être au premier rang?

On doit multiplier les expériences, encore et encore. Ouvrir les portes des lieux comme une permission et inventer un accueil permanent de l'autre.

Il est nécessaire de se sentir invité, attendu. Ce temps de partage doit être inscrit le plus souvent possible au quotidien.

J'habite dans un désert culturel, ce qui a nécessité d'inventer cette passerelle. Ma mère qui a choisi de vivre avec moi, a ouvert un lieu expérimental pour autistes dits très déficitaires, dont personne ne veut.

La culture était le centre névralgique du lieu et le projet d'inclusion sociale. Nous allions tous au spectacle et même en famille.

En ville, j'imagine que la formule magique du spectacle pour tous, doit être un levier facile à enclencher en ouvrant les salles sur les temps de travail, pour apprendre à se comprendre et s'aimer.

Forcément, la condition essentielle pour avancer

sereinement est l'accompagnement.

Il est nécessaire et obligatoire d'être accompagné dignement pour participer librement à la vie culturelle qui doit être reconnue comme un acte de première nécessité.

J'entends par accompagnant, un ou une aidantte. Pour guider pas à pas l'émotion, le corps et l'esprit.

J'en profite pour passer une annonce. Le lieu imaginé par ma mère est vide d'activité et notre association est en recherche de financements pour relancer un projet culturel pour tous et en priorité pour les personnes avec autisme. Également auteure, je suis concernée par la représentation d'être une artiste en situation de handicap.

D'abord, l'identification, le manque de partage dans l'espace public, de mise en situation de rencontres est extrêmement pénalisant. Je suis invitée à communiquer sur ma situation d'autiste plus que sur celle de l'artiste, ce qui déconsidère le statut professionnel.

Bien des artistes sont en ESAT et représentent l'ESAT, le collectif plutôt qu'eux-mêmes. Ce qui pour le coup pénalise l'identité professionnelle. Bien sûr, il existe des artistes en dehors de l'institution. J'en fais partie.

Parlons de la rémunération des artistes en situation de handicap.

Personnellement je suis reconnue artiste professionnelle, mais peu répondent à ce statut. Une des raisons principales de cette situation est la peur de perdre l'AAH.

Il est essentiel de sécuriser le droit à l'AAH pour un professionnel en perte de revenus car nous n'avons pas les mêmes capacités au travail et pourrions sombrer dans la grande précarité.

Pourquoi sommes-nous rares?

Toujours le même cheval de bataille, nous peinons à exister. Être une artiste en situation de handicap est un travail à part entière qui n'est pas reconnu.

La PCH n'a pas de ligne pour attribuer des heures d'accompagnement pour le travail. Aujourd'hui, j'ai 8 heures sur 24 de PCH.

Pour écrire je suis accompagnée. Pour tous les actes de la vie quotidienne je suis accompagnée. Je ne rentre pas dans les bonnes cases. Je suis reconnue handicapée mentale et non moteur. Alors 8 heures et non 23 heures sur 24.

Trop savante, pas autonome, pas médicalisée

Un corps déconnant mais pas immobilisé. Être auteure professionnelle demande de se déplacer, de faire des résidences. J'ai cette chance d'évoluer positivement mais je n'ai pas de budget pour être accompagnée.

L'autisme est sorti du champ psychiatrique avec l'appellation contrôlée handicap mental, mais pas sorti de l'enfermement.

8 heures d'aides humaines sur 24 est un aveu d'enfermement.

Dans le pays des droits de l'homme et du droit à la culture pour tous, nous déterminons le droit à l'autonomie en cloisonnant le mental et le moteur. Pour conclure ces quelques lignes, pour être spectateur et ou artiste en situation de handicap, il me semble nécessaire de rappeler que le cerveau est équipé de deux hémisphères, gauche et droit, le corps et l'esprit et qu'il est urgent de décloisonner si on veut vivre dans une société ensemble avec les mêmes chances pour tous et les mêmes droits à l'autonomie.

Donc, des moyens humains et financiers. Il est nécessaire d'arrêter d'user l'espoir en décloisonnant les arbitrages d'aides humaines, pour un accompagnement de qualité, de liberté et de culture. Dans ma vie d'autiste, l'art et la culture, ces deux antagonistes du plaisir, de la construction émotionnelle, sensorielle, corporelle, de l'intelligence humaine, m'ont sauvée du chaos. Nous parlons souvent de l'art et de la santé mentale. Je ne me sens pas comme une personne

handicapée mentale mais comme une personne handicapée sociétale.

Nous devrions afficher une semaine de l'art et la santé sociétale.

Une société qui doit sans cesse délibérer sur la place des personnes en situation de handicap dans ses murs est une société malade.

Et oui, je pense que l'art et la culture sont un excellent remède contre la déprime sociétale. À nos libertés d'être humain, nous avons tous à gagner à décloisonner les champs sociétaux pour partager nos différences et nous donner les moyens d'une culture ouverte à tous comme une évidence et non comme un privilège.

Seule cette cohésion peut faire naître un espoir de bonne santé sociale du vivre ensemble.

BABOUILLEC



Lecture du texte de l'auteure Babouillec par la comédienne Sandrine Bonnaire



Pour aller plus loin

Le CNCA

Le Centre National pour la Création Adaptée (CNCA) est une institution née en 2021 à l'initiative du ministère de la Culture et des collectivités territoriales (Région Bretagne, Département du Finistère et Agglomération de Morlaix).

Institution unique en France, située dans une structure de plus de 5 500 m² sur le port de Morlaix, son rôle est d'accompagner et de renforcer la pratique professionnelle des artistes en situation de handicap dans tous les champs artistiques.

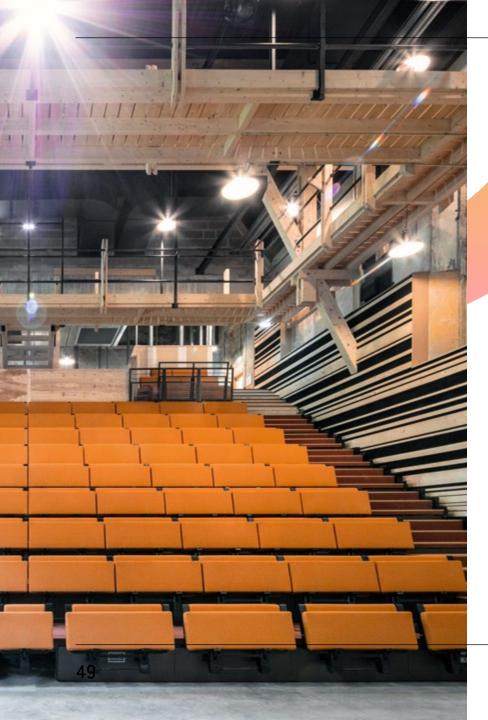
Il contribue ainsi à donner toute leur place aux gestes artistiques singuliers ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui les portent.











L'act<mark>ion du Ce</mark>ntre National s'articule autour de trois axes

ACCOMPAGNER

LES PROFESSIONNELS

Pôle national de ressources interprofessionnelles — Recherche et Formation — Conseils professionnels

SOUTENIR LA CRÉATION ADAPTÉE

Repérage des équipes artistiques — Accompagnement à la création — Animation du réseau professionnel

SENSIBILISER

& GÉNÉRALISER

Action culturelle & Éducation artistique et culturelle adaptée (EAC.A)



« Je souhaite porter et promouvoir une vision de la vulnérabilité qui ne soit pas déficitaire mais, tout au contraire, inséparable d'une nouvelle puissance régénératrice des principes et des usages.»

CYNTHIA FLEURY
PHILOSOPHE ET PSYCHANALISTE





Les rapports et textes de référence



RAPPORT D'INFORMATION DU SÉNAT Handicap et culture 19 juillet 2017



RAPPORT D'INFORMATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Évaluation des politiques publiques pour favoriser l'accès à la culture des personnes en situation de handicap

10 décembre 2024



AGEFIPH

Observatoire de l'emploi et du handicap, tableau de bord 1^{er} semestre 2024 / Emploi et chômage des personnes handicapées

Les rapports et textes de référence



ARCOM / RAPPORT JANV. 2024

L'accessibilité des contenus audiovisuels et numériques aux personnes en situation de handicap et la représentation des personnes handicapées dans les programmes



TIME TO ACT 1

Novembre 2021
(traduit en français mars 2022)



TIME TO ACT 2

Mai 2023
(version anglaise - non traduite)

Exercice 2022

Les rapports et textes de référence



PANORAMA DE LA DREES SOCIAL

Le handicap en chiffres Édition 2023



COLLECTIF HANDICAPS, UNE VOIX À FAIRE ENTENDRE

Accès à la culture, contribution en vue de la CNH février 2023



COLLECTIF HANDICAPS, UNE VOIX À FAIRE ENTENDRE

Loi du 11 février 2005 Quel bilan 20 ans plus tard? Janvier 2025

Les rapports et textes de références



CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE — RAPPORT GROUPE 6

Lieux culturels, lieux de représentation, lieux d'hospitalité

Décembre 2024



AUDIENS

Chiffres exclusifs sur l'inclusion dans le secteur culturel
Janvier 2024

Les documents du colloque



Les podcasts du colloque Audios du colloque du 17 mai 2024 -Palais du Luxembourg -Salle Clemenceau



Dossier de presse du colloque du 17 mai 2024



Livret de salle du colloque du 17 mai 2024

Les rendez-vous « anniversaire de la loi de 2005 » au CNCA

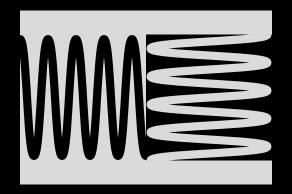
Tout au long de l'année 2025, le CNCA célèbrera les 20 ans de la loi de 2005 au travers d'évènements et d'actions au long cours.



Une thèse en FALC, 1^{re} historique

En février 2025, le CNCA a accueilli Françoise Davazoglou, chercheuse associée au CNCA. Elle a présenté sa thèse intitulé « Danse et condition handicapée: Quels pouvoirs d'agir? » en version FALC.

20/20





20/20: 20 ans -20 recommandations Les 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances

En écho aux 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, nous ferons résonner 20 recommandations.

Longueur d'ondes, Décalés

En partenariat avec Longueur d'ondes, le célèbre festival brestois de la radio et de l'écoute, le CNCA s'associe à Léa Hirschfeld, auteure et créatrice du Podcast « Décalés », pour proposer en mars 2025 une séquence Longueur d'ondes, « Décalés » autour de la question des aidants.

Le CNCA souhaite à la fois participer à leur visibilité, les mettre en valeur, et aborder la question de l'accompagnement et de sa place fondamentale dans la vie et pratique des personnes en situation de handicap.

Un nouveau site pour la création adaptée

2025 verra la naissance du nouveau site ressource du CNCA autour de la création adaptée. Celui-ci ambitionne d'être une plateforme web de ressources et d'information pour un accès universel à la recherche, à l'art, à la création artistique et pour la diffusion des connaissances.



Une année d'affirmation de l'EAC A

Au travers des observations réalisées durant les divers projets d'Éducation Artistique et Culturelle, notamment celui de la *Grande Parade* de juin 2024, le CNCA a constaté que les enfants et adolescents porteurs de handicap restent encore marginalisés de ces dispositifs. C'est pourtant dès le plus jeune âge, moment fondateur dans la construction et l'émancipation des individus, que les pratiques artistiques doivent être accessibles à toutes et tous.

En cette année anniversaire, le CNCA s'engage pleinement dans ce champ et met en œuvre de nombreux projets.



L'essaimage d'Effraction, un programme expérimental d'accessibilité aux écoles supérieures d'arts des élèves et artistes en situation de handicap.

Effraction est un programme visant à ouvrir les écoles supérieures d'arts aux étudiants en situation de handicap. Déjà en place et en développement à l'école du TNB à Rennes, aujourd'hui en expérimentation aux Beaux-Arts de Bretagne, le programme Effraction vise à s'étendre et à se généraliser à partir de 2025.



Les débuts d'une expérimentation unique: Les nouveaux accompagnements

En partenariat avec l'AGEFIPH, le CNCA portera de 2025 à 2028 une expérimentation de dispositifs en vue de garantir l'équité professionnelle des artistes en situation de handicap.

A partir de la question « Comment lever les freins qui empêchent les artistes en situation de handicap de se professionnaliser et d'accéder pleinement au milieu artistique?» le CNCA s'attachera à:

- Concevoir un modèle d'accompagnement sur mesure;
- Tester et professionnaliser les pratiques d'accompagnement à partir de cas pratiques;
- Identifier et mobiliser les ressources nécessaires pour pérenniser ces dispositifs.



Festival du TNB, un parcours augmenté autour de la création adaptée.

En partenariat avec le CNCA, cette nouvelle édition 2025 du Festival, continuera d'explorer l'esthétique de la fragilité et de la singularité à travers des spectacles, des ateliers et workshops menés par des artistes en situation de handicap, des réunions et rencontres entre les référents handicaps de différents réseaux, des rendez-vous et conférences avec les artistes programmés (programme en cours de construction).







CNCA
Centre National pour la Création Adaptée
39 ter quai du Léon
29 600 Morlaix
02 98 63 20 58

UNION EUROPÉENNE UNANIEZH EUROPA













